

Agenda 21 Plérin	
Axe 3 : Améliorer le cadre de vie et la qualité de vie	
<b>Action 20 : Mettre à jour le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs et informer le public</b>	
Contexte	<p>La Ville de Plérin est concernée par des risques naturels et technologiques majeurs : inondations, éboulements de falaise, mouvements de terrain, transport de matières dangereuses...</p> <p>Afin d'être opérationnel en cas de gestion de crise majeure, la Ville de Plérin a été établi un Plan Communal de Secours en 2009.</p> <p>Par ailleurs, le déroulement d'une crise dépend aussi des comportements du public. Son information et sa préparation sont des enjeux majeurs pour limiter les dégâts des crises.</p> <p>Un des outils de base d'information du public est le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs, que la ville de Plérin doit mettre à jour.</p>
Enjeux DD	Environnemental : prévenir les dommages environnementaux.
	Social : responsabiliser chacun sur les risques majeurs.
	Economique : réduire la vulnérabilité des équipements, des activités et des personnes.
Mesures concrètes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recenser les événements, les cartographier.</li> <li>- Définir les risques et les procédures à suivre.</li> <li>- Mettre à disposition des habitants une information sur les risques encourus et sur les procédures à suivre,</li> <li>- Intégrer la problématique des risques au PLU et à tous les projets de la commune.</li> </ul>
Pilote	René LAIR, Premier Adjoint en charge de l'Administration Générale, des Moyens humains, logistiques et financiers.
Partenaires	Préfecture et services de l'Etat, Associations
Calendrier prévisionnel	2011
Budget prévisionnel	
Indicateurs de suivi	Nombre d'actions d'information du public
Lien avec d'autres actions	- Adapter le Plan Local d'Urbanisme aux enjeux du réchauffement climatique. (Action 8)